

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
3 avril 2018**

Date de la convocation 26 mars 2018

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21 h 30

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Paul DEJOUR

Présents : Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Mme Lucie MACHISSOT, M. Jean-Pierre ANCHISI,

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget AEP 2017
3. Approbation du budget primitif AEP 2018
4. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget Général 2017
5. Approbation du budget primitif Budget Général 2018
6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2018
7. Vote de la subvention pour le Sou des Ecoles
8. Avenant à la convention d'aide à la commune pour la dénomination et la numérotation de ses voies et hameaux
9. Adhésion à la fondation du patrimoine 2018
10. Délibération pour l'assistance à la gestion active de la dette/ Constitution d'un groupement de commandes avec la CAPCA
11. Convention d'entretien des ouvrages départementaux
12. Litige facture d'eau
13. Délibération pour la candidature du village de Chalencon au réseau des « petites cités de caractère de France »
14. Délibération pour solliciter la région Rhône Alpes dans le cadre de son appel à projet n° 2 « Villages remarquables »
15. Délibération de la commune pour une demande de subvention à la DETR pour qualifier l'espace d'accueil Les Soleillas
16. Points sur les chantiers en cours et à venir
17. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 9 février 2018

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Budget de l'eau 2017 :

➤ Compte de Gestion 2017 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget de l'eau 2017 dressé par madame JOUVENCEL, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,
PAR 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte administratif 2017 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Paul DEJOUR, 1^{ER} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget AEP 2017, dressé par Monsieur Alain SALLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 117.85	-	64 568.00	-	83 685.85
Opérations exercice	73 126.70	74 814.84	135 423.51	83 639.47	208 550.21	158 454.31
Totaux	73 126.70	93 932.69	135 423.51	148 207.47	208 550.21	242 140.16
Résultat de clôture	-	20 805.99	H -	12 783.96	-	33 589.95

Besoin de financement
Excédent de financement

-	A
12 783.96	

Reste à réaliser

B	-	C
---	---	---

Besoin de financement
Excédent de financement

	D = B - C
-	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

-	E = A - D
12 783.96	

F

--

G

--

Hors de la présence de monsieur Alain SALLIER, Maire
Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, approuve le compte administratif du budget AEP 2017.

➤ **Affectation du résultat 2017 du budget de l'eau :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Alain SALLIER, Maire, délibérant sur l'affectation des résultats du budget AEP 2017, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2017,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 117.85
Opérations exercice	73 126.70	74 814.84
Totaux	73 126.70	93 932.69
Résultat de clôture	-	20 805.99

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
-	64 568.00
135 423.51	83 639.47
135 423.51	148 207.47
-	12 783.96

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
-	83 685.85
208 550.21	158 454.31
208 550.21	242 140.16
-	33 589.95

Besoin de financement

Excédent de financement

-	A
12 783.96	

Reste à réaliser

B	-	C
---	---	---

Besoin de financement

Excédent de financement

	D = B - C
-	

Besoin total de financement

Excédent total de financement

-	E = A - D
12 783.96	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

F		au compte 1068 Investissement
---	--	-------------------------------

G	20 805.99	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
---	-----------	--

$$F + G = H$$

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

3. Approbation du budget de l'eau 2018,

Le Conseil Municipal :

Par 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

APPROUVE les équilibres suivants

Budget Eau et Assainissement 2018

Dépenses et Recettes de fonctionnement = 96 288.32€

Dépenses et Recettes d'investissement = 185 721.66€

4. Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Budget Général 2017 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget général 2017 dressé par Madame JOUVENCEL, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,

PAR 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 / au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le comptable Mme. JOUVENCEL, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Compte administratif 2017 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Paul DEJOUR, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget Général 2017, dressé par Monsieur Alain SALLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		341 319.83	18 045.41		18 045.41	341 319.83
Opérations exercice	311 548.73	408 559.18	398 259.87	304 272.32	709 808.60	712 831.50
Totaux	311 548.73	749 879.01	416 305.28	304 272.32	727 854.01	1 054 151.33
Résultat de clôture	-	438 330.28	112 032.96	-	-	326 297.32

Besoin de financement
Excédent de financement

112 032.96	A
-	

Reste à réaliser

B	36 894.00	C
---	-----------	---

Besoin de financement
Excédent de financement

36 894.00	D = B - C
-	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

148 926.96	E = A - D
-	

--

--

Hors de la présence de monsieur Alain SALLIER, Maire
Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, approuve le compte administratif du budget Général 2017

➤ Affectation du résultat 2017 du budget général :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur Alain SALLIER, Maire, délibérant sur l'affectation des résultats du budget général 2017, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif 2017,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		341 319.83	18 045.41		18 045.41	341 319.83
Opérations exercice	311 548.73	408 559.18	398 259.87	304 272.32	709 808.60	712 831.50
Totaux	311 548.73	749 879.01	416 305.28	304 272.32	727 854.01	1 054 151.33
Résultat de clôture	-	438 330.28	H 112 032.96	-	-	326 297.32

Besoin de financement
Excédent de financement

112 032.96	A
-	

Reste à réaliser

B 36 894.00	C
-------------	---

Besoin de financement
Excédent de financement

36 894.00	D = B - C
-	

Besoin total de financement
Excédent total de financement

148 926.96	E = A - D
-	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

F 148 926.96	au compte 1068 Investissement
--------------	----------------------------------

G 289 403.32	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
--------------	---

F + G = H

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

5. Approbation du budget primitif du budget général 2018,

Le Conseil Municipal :

Par 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

APPROUVE les équilibres suivants

Budget Général 2018

Dépenses et Recettes de fonctionnement = 666 989.61€

Dépenses et Recettes d'investissement = 1 032 844.27€

6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2018 :

Le Conseil Municipal,

PAR 9 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS

Décide de ne pas modifier les taux des taxes par rapport à l'année dernière, soit

TH = 8.29% ; TFB = 17.96% ; TFNB = 67.13% ;

Pour l'année 2018 le produit fiscal attendu est de 86853€.

Taxe d'habitation : 31 784€

Taxe foncière bâti : 48 223€

Taxe foncière non bâti : 6 847€

7. Vote de la subvention au sou des Ecoles pour la classe péniche :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil, du voyage des enfants de l'école, en classe péniche du 26 au 30 mars 2018. Lors du dernier conseil d'école, le Directeur de l'Ecole et les Représentants des parents d'élèves avaient présenté le budget de ce voyage, et sollicitaient une aide de la mairie.

Le Maire rappelle que le CCAS a décidé d'octroyer une aide à hauteur de 1100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer la même aide que le CCAS au Sou des Ecoles, soit la somme de 1100€
- CHARGE Le Maire de mandater cette somme sur le Compte du Sou des Ecoles de Chalencon.

8. Avenant à la convention d'aide à la commune pour la dénomination et la numérotation de ses voies et hameaux :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons signé une convention d'aide pour la dénomination et la numérotation des voies et hameaux avec La Poste, en date du 4 avril 2017. Il y a lieu de prendre un avenant à cette convention pour la proroger jusqu'au 31 octobre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DONNE son accord
- Et AUTORISE Le Maire à signer cet avenant

9. Adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2018 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait appel à la Fondation du patrimoine pour plusieurs dossiers. Il propose donc l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion de la commune de Chalencon à la Fondation du patrimoine, la cotisation pour l'année 2018 est de 55€.

10. Assistance à la gestion active de la dette : Constitution d'un groupement de commandes avec la CAPCA :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de la CAPCA faite aux communes membres d'établir un groupement de commandes pour le marché « Assistance à la gestion active de la dette ».

La commune de Chalencon, comme les communes de Marcols les Eaux, et Saint Laurent du Pape avait accepté de faire partie de ce groupement et participer au dit marché public. Marché qui comprendra les prestations suivantes :

- Un diagnostic de la dette et de sa structuration,
- L'établissement de scénario de gestion de la dette,
- Un éventuel accompagnement lors des négociation et consultations des organismes prêteurs pour la mise en œuvre du scénario validé par la CAPCA et les communes adhérentes.

Afin de concrétiser ce groupement de commandes, il y a lieu de signer une convention entre la CAPCA et les communes de Marcols Les Eaux, Saint Laurent du Pape et Chalencon.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DELIBERE favorablement sur les termes de cette convention,
- AUTORISE Le Maire à la signer.

11. Convention d'entretien des ouvrages départementaux :

Le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération entre le Département de l'Ardèche et la commune de Chalencon.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations, les droits et obligations de chacune des parties, relatifs à l'entretien de la RD 241 et de ses dépendances du PR 16+902 au PR17+671 dans l'agglomération et du PR15+142 au PR16+902 et PR 17+671 au PR18+272 en dehors de l'agglomération et de la RD 364 et de des dépendances du PR 0+00 au PR 0+388 dans l'agglomération, et du PT0+388 au PR7+201 en dehors de l'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-

12. Facture d'eau de Monsieur CROUZET Robert :

Le maire donne lecture du Courrier de Monsieur CROUZET Robert concernant sa facture d'eau du deuxième semestre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide, à titre exceptionnel de prendre à sa charge 40 m3 d'eau.

13. Candidature du village de Chalencon au réseau des « petites cités de caractère de France » :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1997 la commune de Chalencon s'est fortement investie pour la promotion de son patrimoine bâti, paysager, historique et que la démarche des villages de caractère ardéchois a accompagné par son ingénierie et ses financements spécifiques sa labellisation en 2005.

Depuis cette date, de nombreux travaux ont été réalisés pour conforter la qualité des espaces publics destinés aux visiteurs de notre village. Les retombées en termes de fréquentation sont indéniables comme le démontre l'installation de plusieurs commerces de bouches. Les associations nombreuses et variées assurent une animation indispensable à l'offre espérée par nos visiteurs.

Le label « villages de caractère » reste très intéressant mais si nous souhaitons renforcer la notoriété du village, l'adhésion à une marque nationale devrait nous aider dans cette voie et nous permettre de mutualiser dans nos actions. Cette reconnaissance nous permettrait également de répondre à l'appel à projet n°2 lancé par la région Auvergne Rhône Alpes en direction des villages remarquables.

Le Maire donne lecture de la charte nationale des petites cités de caractère et des conditions d'adhésion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter le Président de l'association « Petites cités de caractère de France pour adhérer à la marque de son association
- CHARGE Le Maire d'entreprendre toutes les formalités nécessaires pour aboutir à cette adhésion
- AUTORISE Le Maire à engager les financements nécessaires pour le paiement de la cotisation le moment venu.

14. Appel à projet n°2 « villages remarquables » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à projet lancé par la région Auvergne Rhône Alpes en vue d'encourager les villages remarquables de la région à intégrer la démarche nationale « petites cités de caractère » (appel à projet n° 2).

Chalencon, dans sa démarche « villages de caractère », en effectuant une demande d'adhésion à l'association « petites cités de caractère » et en s'engageant dans la procédure de sites patrimoniaux remarquables pourrait être éligible à l'accompagnement financier de la Région.

Le Maire soumet le plan des travaux qui pourraient être programmés sur les 3 ans à venir :

- Pour 2018 : Amélioration des conditions d'accueil à l'extérieur du village (les Soleillas), signalétique, création d'un WC public handicapé, lieu d'accueil pour les jeunes enfants, qualification du parking végétalisé (100 000€ HT)
- Pour 2019 : Création d'un à deux espaces parkings de proximité, requalification des toilettes du village, intégration des containers à ordures ménagères, documentation sur le village (coût évalué à 200 000€ HT)
- Pour 2020 : Création d'une maison dédiée à l'artisanat d'art et lieu d'exposition dans la maison de Nazareth, au cœur du village ancien (coût 500 000€ HT)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Chalencon, à l'unanimité :

- DECIDE de répondre à l'appel à projet n° 2 de la Région
- SOLLICITE l'adhésion à l'association des « petites cités de caractère »
- DECIDE DE S'ENGAGER dans la procédure « sites patrimoniaux remarquables »
- CHARGE Le Maire des démarches nécessaires à l'aboutissement de ces projets

15. Demande de subvention DETR pour qualifier l'espace d'accueil Les Soleillas :

Le village de Chalencon est de plus en plus visité en raison de son appartenance au réseau des villages de caractère d'Ardèche, réseau dont la promotion est assurée par l'ADT.

L'accès au village ancien est difficile et la circulation automobile dans le centre ancien est réglementée, mais sans une alternative au stationnement des visiteurs en leur proposant un espace suffisamment attractif pour les inciter à s'y rendre.

L'objet de ce dossier est de qualifier un espace existant, en périphérie immédiat du village afin d'offrir un lieu d'accueil convivial pour les familles.

Un avant-projet établi par Monsieur Mounier, Architecte DPLG a été évalué à 100 000€ HT.

Après avoir étudié ce projet et à l'unanimité, Le Conseil Municipal de Chalencon :

- DECIDE d'approuver ce projet
- SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 ou de la DSIL 2018 au taux de 30%
- CHARGE Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

16. Travaux en cours et à venir :

- Nazareth : Toiture faite, pose des menuiseries en cours
- Abatage des sapins du parc de Nazareth
- Zone humide : Achat des terrains terminés, reste l'ensemencement et la partie pédagogique (consultation en cours)

17. Questions diverses :

- Contrats d'Angélique RIBES : reconduction pour 10 mois jusqu'au 2 janvier 2019. A programmer une réunion pour faire le point de ces 6 premiers mois.
- Contrat au Centre Les Blés d'Or avec madame BONNEFOND (aide pour le ménage)
Nous ne pouvons plus bénéficier de contrat aidé, voir pour un contrat saisonnier en fonction des besoins du gîte.

Séance levée à : 21heures 30

